

**POUR INFORMATION**

## QUATRIÈME QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

**Faits nouveaux survenus  
dans le système des Nations Unies  
et dans d'autres institutions internationales***Table des matières*

	<i>Page</i>
I. Assemblée générale des Nations Unies.....	1
1. Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement (New York, 14-15 septembre 2006) .....	1
2. Examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (New York, 19-20 septembre 2006) .....	2
3. Rencontre de haut niveau sur le SIDA 2006 «Unir le monde contre le SIDA» (New York, 31 mai - 2 juin 2006) .....	2
4. Forum international sur l'élimination de la pauvreté (New York, 15-16 novembre 2006).....	3
5. Soixante et unième session de l'Assemblée générale (automne 2006).....	4
a) Aspects généraux.....	4
b) Renforcement du Conseil économique et social.....	6
II. Autres organes des Nations Unies.....	7
1. Conseil économique et social (ECOSOC) .....	7
2. Conseil de sécurité des Nations Unies .....	8
3. Faits nouveaux intervenus dans d'autres domaines présentant un intérêt pour l'OIT .....	8
III. Groupements régionaux et autres.....	10
1. Trente-neuvième session de la Commission/ Conférence des ministres africains des Finances, de la Planification, du Développement économique (Ouagadougou, mai 2006) .....	10
2. Organisation des Etats américains .....	11
3. ANASE+3 – Réunion des ministres du Travail (mai 2006) .....	11

4.	Union européenne .....	12
	<i>a)</i> Communication du 24 mai 2006.....	12
	<i>b)</i> Journées européennes du développement: coup de projecteur sur l'Afrique en mouvement (Bruxelles, 13-17 novembre 2006) .....	13
5.	Réunion des ministres du Travail et de l'Emploi du G8 (Moscou, 9-10 octobre 2006).....	13

1. Tous les ans, le Conseil d'administration examine les principaux faits nouveaux survenus l'année précédente dans les autres institutions des Nations Unies et instances internationales. Le présent document ne se veut pas exhaustif et des informations complémentaires figurent sur le site Web de l'OIT<sup>1</sup>. Il n'aborde pas les événements dont il a déjà été rendu compte au Conseil d'administration, comme le Débat de haut niveau du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) de 2006<sup>2</sup>. Le Conseil d'administration est saisi d'un document séparé sur la réforme des Nations Unies<sup>3</sup>.

## I. Assemblée générale des Nations Unies

### 1. Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement (New York, 14-15 septembre 2006)

2. Pendant le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qui a eu lieu en septembre 2006<sup>4</sup>, l'Assemblée générale a abordé «les aspects pluridimensionnels des migrations internationales et du développement» pour «rechercher les moyens de tirer le meilleur parti possible des avantages qu'offrent [ces migrations] pour le développement et d'en réduire les effets indésirables». Le Directeur général a participé à une table ronde concernant les incidences des migrations internationales sur le développement économique et social. Les Etats Membres ont reconnu la contribution positive que les migrations internationales et les travailleurs migrants représentent pour l'activité économique et le développement tant dans les pays qui accueillent les migrants que dans leur pays d'origine.
3. Les participants ont attiré l'attention sur la valeur des contributions que les migrants apportent à l'économie de leur pays hôte comme à celle de leur pays d'origine. Ils ont également fait observer qu'environ la moitié des migrants internationaux sont des femmes et se sont inquiétés de l'accroissement des migrations clandestines et des cas d'exploitation et d'abus des migrants en situation irrégulière. Les participants se sont accordés à reconnaître que la traite des personnes et le trafic illicite des migrants, en particulier des femmes et des enfants, devraient être réprimés de toute urgence aux niveaux national, bilatéral, régional et mondial.
4. La création d'un forum mondial pour traiter des questions liées aux migrations internationales et au développement, qui pourrait être interne ou externe aux Nations Unies mais serait dirigé par les Etats Membres et travaillerait en étroite collaboration avec le Groupe mondial des migrations, a reçu un très large appui. Ce forum international donnerait aux participants la possibilité de discuter des migrations internationales sans

<sup>1</sup> <http://www.ilo.org/exrel> (disponible seulement en anglais).

<sup>2</sup> Voir le document GB.297/WP/SDG/1: <http://www.ilo.org/public/french/standards/relm/gb/docs/gb297/pdf/sdg-1.pdf>.

<sup>3</sup> Voir le document GB.298/4/2.

<sup>4</sup> <http://www.un.org/esa/population/hldmigration/>. Voir également le document A/61/515 des Nations Unies: Résumé du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement – Note de la Présidente de l'Assemblée générale.

acrimonie ni accusations mutuelles<sup>5</sup>. Le gouvernement de la Belgique a proposé d'accueillir la première réunion du forum mondial en 2007, ce qui a remporté l'adhésion générale.

## **2. Examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010** (New York, 19-20 septembre 2006)

5. A cette réunion<sup>6</sup>, les suites données au Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés (PMA)<sup>7</sup> adopté en 2001 ont été examinées pour la première fois. A cette occasion également, une déclaration<sup>8</sup> a été adoptée, par laquelle les participants réaffirment qu'ils s'engagent à répondre aux besoins spécifiques des PMA, en progressant vers la réalisation des objectifs d'élimination de la pauvreté, de paix et de développement grâce à l'amélioration de la qualité de vie des habitants de ces pays, conformément au Programme d'action de Bruxelles.

6. La déclaration souligne en particulier qu'un appui fort au niveau international est nécessaire et doit être fourni par les gouvernements et les organisations internationales, la société civile et le secteur privé; que la situation socio-économique générale des PMA demeure précaire; que, au vu des tendances actuelles, il est probable que beaucoup de PMA n'atteindront pas les buts et objectifs définis dans le programme d'action; que nombre de ces pays ont, malgré d'importantes difficultés, obtenu des résultats notables en procédant à des réformes ambitieuses et de grande portée; et reconnaît les efforts importants consentis par les partenaires du développement dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'action, tout en soulignant que beaucoup reste à faire pour le mettre en œuvre, en particulier pour ce qui est de l'élimination de la pauvreté.

## **3. Rencontre de haut niveau sur le SIDA 2006 «Unir le monde contre le SIDA»** (New York, 31 mai - 2 juin 2006)

7. L'OIT, qui préside le Comité des organismes coparrainants (COC) d'ONUSIDA<sup>9</sup> pour 2005-06, a participé à cette rencontre. L'Assemblée générale a procédé à un examen approfondi de la progression vers les cibles définies dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA de 2001<sup>10</sup>, qui prenait en considération les évolutions survenues jusqu'à la fin de 2005, date butoir pour un certain nombre de cibles. L'accent a surtout été mis sur les

<sup>5</sup> <http://www.ilo.org/public/english/bureau/exrel/partners/gmg.htm> (disponible seulement en anglais).

<sup>6</sup> <http://www.un.org/special-rep/ohrlls/ldc/MTR/highlevel.htm> .

<sup>7</sup> Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (LDC III), Bruxelles, 2001: <http://www.ilo.org/public/french/bureau/exrel/events/ldciii.htm> .

<sup>8</sup> Voir le document des Nations Unies A/61/L.2 (non disponible à ce jour).

<sup>9</sup> <http://www.unaids.org/en/Cosponsors/CCO/default.asp> (disponible seulement en anglais).

<sup>10</sup> <http://www.ilo.org/public/english/bureau/exrel/events/hiv-aids.htm>; texte de la déclaration: <http://www.un.org/french/ga/sida/conference/aress262f.pdf> .

difficultés faisant obstacle à une mise en œuvre intégrale et les possibilités d'action; des recommandations concernant la manière d'atteindre les cibles définies dans la déclaration au vu du nouvel objectif prioritaire qu'est l'accès universel à la prévention, au traitement et à l'appui médico-social; ainsi que la réitération de l'engagement politique. La participation de la société civile à cette rencontre a atteint un niveau sans précédent.

8. A cette rencontre également, une Déclaration politique sur le VIH/SIDA <sup>11</sup> a été adoptée, qui note la situation critique de la pandémie et les difficultés à long terme qu'elle représente. De graves préoccupations ont été exprimées concernant la propagation et la féminisation de la maladie, ainsi que le fait que les femmes représentent désormais 50 pour cent des personnes atteintes par le VIH dans le monde (presque 60 pour cent en Afrique): les inégalités entre les sexes et toutes les formes de violence pratiquées contre les femmes et les filles les rendent plus vulnérables à ce virus. D'importantes préoccupations portent également sur les jeunes de moins de 25 ans, qui représentent la moitié des nouvelles contaminations par le VIH, et sur le manque d'informations, de compétences et de coordination pour traiter le problème du VIH/SIDA chez les jeunes. La déclaration politique appelle à réaffirmer la volonté de combattre la pandémie. Il est prévu d'examiner à nouveau de manière approfondie la mise en pratique de la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA et de la Déclaration politique en 2008 et 2011.

#### 4. Forum international sur l'élimination de la pauvreté (New York, 15-16 novembre 2006)

9. Le forum <sup>12</sup> marquait la conclusion de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté. Il avait deux objectifs principaux: envoyer un signal fort quant à l'importance d'un engagement continu et accru pour l'élimination de la pauvreté, pendant la période allant jusqu'en 2015; et offrir des possibilités de dialogue sur les mesures à prendre pendant la prochaine décennie en vue d'atteindre l'objectif universel d'élimination de la pauvreté. Il a permis d'aborder les évolutions majeures intervenues dans les politiques et les pratiques des dix dernières années.
10. La participation de l'OIT au forum s'est traduite par l'élaboration d'un document de travail et l'animation d'une séance sur l'intégration de la notion de travail décent dans les stratégies de réduction de la pauvreté <sup>13</sup>, question qui a été traitée par Martha Chen de l'Université de Harvard et Ladis Columban Komba, Secrétaire général du ministère du Travail (République-Unie de Tanzanie).

<sup>11</sup> Voir le document des Nations Unies A/RES/60/262: [http://data.unaids.org/pub/Report/2006/20060615\\_HLM\\_PoliticalDeclaration\\_ARES60262\\_fr.pdf](http://data.unaids.org/pub/Report/2006/20060615_HLM_PoliticalDeclaration_ARES60262_fr.pdf) .

<sup>12</sup> <http://www.un.org/esa/socdev/poverty/PovertyForum/> (disponible seulement en anglais).

<sup>13</sup> [http://www.un.org/esa/socdev/poverty/PovertyForum/Documents/bg\\_5.html](http://www.un.org/esa/socdev/poverty/PovertyForum/Documents/bg_5.html) (disponible seulement en anglais).

## 5. Soixante et unième session de l'Assemblée générale (automne 2006)

### a) Aspects généraux

11. La volonté d'honorer les engagements convenus dans le document final du sommet de septembre 2005 ne s'est pas démentie pendant le deuxième semestre de 2006 et à la 61<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/61/1), le Secrétaire général Kofi Annan souligne que les dirigeants mondiaux sont convenus de plusieurs nouvelles cibles importantes au Sommet mondial de 2005 et recommande que les engagements pris à cette occasion soient ajoutés à la liste de cibles retenues pour suivre les progrès de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ce qui implique de faire figurer une nouvelle cible dans l'objectif 1, à savoir: «Faire du plein emploi et de la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif, les objectifs fondamentaux des politiques nationales et internationales en la matière et des stratégies nationales de développement»<sup>14</sup>.
12. Une résolution a été adoptée concernant la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial de 2005 relatifs au développement, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs de développement convenus au plan international. Une résolution de vaste portée intitulée «Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale» a également été adoptée. Elle prévoit un certain nombre de mesures concrètes sur la réforme du secrétariat et de la gestion, notamment la création d'un Bureau de la déontologie chargé de dénoncer les abus et d'assurer la transparence financière<sup>15</sup>.
13. La Deuxième Commission (Commission économique et financière) a accordé une attention soutenue au thème «Migrations internationales et développement», adoptant une résolution<sup>16</sup> qui salue le dialogue de haut niveau et prévoit un suivi du thème à l'Assemblée générale de 2008. La résolution appelle les organes, institutions, fonds et programmes des Nations Unies à continuer de traiter la question des migrations internationales et du développement en cherchant à intégrer de façon plus cohérente les questions de migration dans la poursuite des objectifs de développement convenus au plan international. La Deuxième Commission a également accueilli une conférence-débat sur la politique sociale à l'heure de la mondialisation. A cette occasion, elle a insisté sur le rôle capital de l'OIT, pour ce qui est de mettre davantage l'accent sur la protection des revenus des travailleurs par la sécurité sociale que sur la protection des emplois, et a souligné l'importance des conventions de l'OIT pour l'élimination du travail des enfants.
14. La Troisième Commission (Commission des questions sociales, humanitaires et culturelles) a examiné des questions de développement social en relation avec la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social. Les principales réalisations du BIT concernant le développement social, l'emploi des jeunes, les travailleurs âgés, handicapés, le travail et la famille ainsi que l'éducation ont été mises en avant. Des déclarations du BIT ont porté sur des éléments concernant la promotion de la femme ainsi que la promotion et la protection des droits de l'enfant. De nombreux gouvernements ont évoqué l'importance du plein emploi productif et du travail décent pour

<sup>14</sup> Voir le document A/61/1, paragr. 24.

<sup>15</sup> Pour la liste complète des résolutions, voir <http://www.un.org/Depts/dhl/resguide/r61fr.htm> .

<sup>16</sup> Résolution concernant les migrations internationales et le développement: A/RES/61/208.

faire progresser le développement social, et certains ont fait spécifiquement référence à l'OIT.

15. Certaines résolutions<sup>17</sup> finalisées par les commissions qui présentent un intérêt particulier pour l'OIT soulignent l'importance de l'emploi pour atteindre les objectifs de développement convenus au plan international et réaffirment la nécessité de créer un environnement favorable à la création d'emplois. Il s'agit notamment des résolutions sur le commerce international et le développement<sup>18</sup>; la mondialisation et l'interdépendance<sup>19</sup>; la coopération pour le développement industriel<sup>20</sup>; l'aide humanitaire et la reconstruction au Libéria<sup>21</sup> ainsi qu'une autre résolution sur la mondialisation et l'interdépendance<sup>22</sup> (cette dernière appuie énergiquement une mondialisation équitable et les objectifs de plein emploi productif et de travail décent pour tous, fait référence à la Déclaration ministérielle de l'ECOSOC de 2006 et demande au Secrétaire général de présenter, à la 62<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale, un rapport sur la mondialisation et l'interdépendance et plus précisément concernant «l'impact éventuel des engagements, politiques et mécanismes internationaux sur la portée et la mise en œuvre des stratégies nationales de développement»); la protection des travailleurs migrants<sup>23</sup>; la promotion de la femme, la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et l'application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale<sup>24</sup>; la traite des femmes et des filles et la violence à l'égard des femmes<sup>25</sup>; et la promotion et la protection des droits de l'enfant<sup>26</sup>.
16. De plus, des résolutions portant sur la situation des droits de l'homme dans des pays spécifiques font également référence à l'OIT (résolutions sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée<sup>27</sup> et au Myanmar<sup>28</sup>).

<sup>17</sup> Voir les communiqués de presse des Nations Unies sur les résolutions de la Deuxième Commission: <http://www.un.org/News/fr-press/docs/2006/AG10564.doc.htm> et de la Troisième Commission: <http://www.un.org/News/fr-press/docs/2006/AGSHC3873.doc.htm>.

<sup>18</sup> Voir le document A/C.2/61/L.14.

<sup>19</sup> Voir le document A/C.2/61/L.69.

<sup>20</sup> Voir le document A/C.2/61/L.65.

<sup>21</sup> Voir le document A/C.2/61/L.9/Rev.1.

<sup>22</sup> Voir le document A/RES/61/297.

<sup>23</sup> Voir le document A/C.3/61/L.29/Rev.1.

<sup>24</sup> Voir le document A/C.3/61/L.60.

<sup>25</sup> Voir le document A/C.3/61/L.11/Rev.1.

<sup>26</sup> Voir le document A/C.3/61/L.16/Rev.1.

<sup>27</sup> Voir le document A/C.3/61/L.37.

<sup>28</sup> Voir le document A/C.3/61/L.38/Rev.1.

## b) **Renforcement du Conseil économique et social**

17. L'Assemblée générale a adopté une résolution sur le «Renforcement du Conseil économique et social»<sup>29</sup> qui donne suite à la demande formulée au Sommet mondial de 2005 visant à réformer et renforcer le Conseil en consolidant son mandat actuel et en lui attribuant de nouvelles fonctions clés<sup>30</sup>. Désormais, le Conseil réagira plus rapidement aux situations d'urgence humanitaire et partagera son expérience concernant l'aide apportée aux pays qui se relèvent d'un conflit avec la Commission de consolidation de la paix. A partir de 2007, un examen ministériel annuel et un forum bisannuel sur la coopération pour le développement prendront place dans les débats de haut niveau des sessions de fond du Conseil. La résolution précise les liens entre le travail de la Commission de consolidation de la paix et celui des groupes consultatifs du Conseil sur les pays sortant d'un conflit. Des consultations sont actuellement en cours pour mettre en œuvre cette résolution le plus rapidement possible et convenir des thèmes des principaux événements qui auront lieu à compter de 2007. Les principaux éléments de la résolution sont présentés ci-après.
18. *Dialogue social.* L'Assemblée générale a décidé de renforcer les arrangements existants en organisant «un débat sur un thème économique, social ou connexe décidé par le Conseil et étayé par un rapport du Secrétaire général», qui aura lieu pendant la session de fond de l'ECOSOC, tous les ans ou tous les deux ans.
19. *Forum sur la coopération pour le développement.* L'ECOSOC organisera un forum bisannuel de haut niveau sur la coopération pour le développement pendant son débat de haut niveau. Il aura pour objectifs:
- d'examiner les tendances et les réalisations en matière de coopération internationale pour le développement et de formuler des orientations générales et des recommandations visant à promouvoir une coopération internationale pour le développement plus efficace;
  - de déterminer les lacunes et les obstacles afin de formuler des recommandations concernant des politiques et des pratiques susceptibles d'améliorer la cohérence et l'efficacité et de promouvoir la coopération aux fins de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement;
  - de servir de plate-forme aux Etats Membres pour partager les enseignements tirés et l'expérience acquise.
20. Le Forum sur la coopération pour le développement se réunira pour la première fois pendant le débat de haut niveau qui aura lieu à Genève en 2007, puis tous les deux ans à New York, à partir de 2008. Toutes les parties prenantes, notamment les institutions du système des Nations Unies, seront invitées à y participer.
21. *Examen ministériel annuel.* Les Etats Membres ont décidé que «cet examen devrait reposer sur une approche intersectorielle axée sur des thèmes communs aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, notamment sur les objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement convenus à l'échelon international, faire le bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des

<sup>29</sup> Voir le document des Nations Unies A/RES/61/16 (non disponible à ce jour); projet: A/61/L.24.

<sup>30</sup> Voir le document des Nations Unies A/RES/60/1, paragr. 155-156.



textes issus de ces conférences et sommets et leurs processus de suivi et évaluer son impact sur la réalisation des buts et objectifs des conférences et sommets».

- 22.** Dans le cadre de l'examen ministériel annuel, les pays pourront faire des présentations sur des questions thématiques déterminées par l'ECOSOC. Les commissions techniques, d'autres organes subsidiaires, des commissions régionales et toutes les organisations du système des Nations Unies sont invités à contribuer, conformément à leur mandat, à l'étude de ces questions par l'ECOSOC.
- 23.** *Situations d'urgence humanitaire.* Il a été décidé que, outre son débat sur les affaires humanitaires, le Conseil économique et social devrait tenir des réunions ad hoc sur des crises humanitaires spécifiques, à la demande de l'Etat Membre affecté, pour sensibiliser l'opinion et promouvoir l'engagement de toutes les parties prenantes à l'appui des secours internationaux.
- 24.** *Activités opérationnelles.* La résolution réaffirme «le rôle de premier plan du Conseil économique et social dans la coordination générale et l'orientation des programmes et fonds de développement opérationnels à l'échelle du système, y compris les objectifs, priorités et stratégies adoptés pour la mise en œuvre des politiques formulées par l'Assemblée générale, ainsi que dans l'examen des questions de coordination interorganisations liées aux activités opérationnelles, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée». Selon son Président <sup>31</sup>, cela signifie que l'ECOSOC assurera la coordination des activités opérationnelles des Nations Unies, notamment du PNUD et de tous les autres organes qui font rapport au Conseil ou à l'Assemblée générale et est habilité à coordonner toutes les activités dans ce cadre concernant les objectifs du Millénaire pour le développement. De ce fait, l'ECOSOC jouera un rôle plus important dans l'orientation des travaux des Nations Unies eu égard aux objectifs de développement convenus au plan international.
- 25.** *Commission de consolidation de la paix.* La résolution réaffirme que «l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix tiendra compte, notamment, des demandes d'avis formulées par le Conseil économique et social avec le consentement d'un Etat Membre concerné se trouvant dans des circonstances exceptionnelles, où il risque de sombrer dans une situation de conflit ou d'y retomber, sous réserve que le Conseil de sécurité n'ait pas été saisi du problème au titre de l'article 12 de la Charte».

## II. Autres organes des Nations Unies

### 1. Conseil économique et social (ECOSOC)

- 26.** L'ECOSOC a adopté une résolution sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies <sup>32</sup> et organisé une discussion de groupe sur les situations d'urgence chroniquement sous-financées dans le cadre du débat consacré aux affaires humanitaires sur l'assistance économique spéciale, l'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophe. Cette résolution a été suivie d'une autre sur la même question à l'Assemblée générale <sup>33</sup>.

<sup>31</sup> [http://www.un.org/News/fr-press/docs/2006/Conference\\_de\\_presseECOSOC13dec.doc.htm](http://www.un.org/News/fr-press/docs/2006/Conference_de_presseECOSOC13dec.doc.htm).

<sup>32</sup> E/2006/L/13: <http://www.un.org/docs/ecosoc/jump2ods.asp?symbol=E/2006/L.13>.

<sup>33</sup> A/RES/61/134 (non disponible à ce jour).

27. *Commission du développement social*<sup>34</sup>. En février 2007, la Commission du développement social a adopté comme thème prioritaire la promotion du plein emploi et d'un travail décent pour tous<sup>35</sup>. L'OIT a apporté une contribution substantielle aux préparatifs de cette réunion. Une présentation orale de cette manifestation sera faite devant le Conseil d'administration.
28. La *Commission de la condition de la femme*<sup>36</sup> (février 2007) a examiné la question de l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des petites filles en tant que thème prioritaire. L'OIT a fourni des avis techniques sur le travail des petites filles pour un document sur la violence perpétrée contre les jeunes filles soumis à la commission. Elle devait prendre part à des débats d'experts sur les initiatives clés visant à éliminer toutes les formes de discrimination et de violence contre les petites filles; ainsi que sur le renforcement des capacités en vue d'intégrer une perspective sexospécifique dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes nationaux visant à éliminer toutes les formes de discrimination et de violence contre les petites filles. Un débat d'experts sur les moyens de mettre un terme au cycle de la violence contre les petites filles et à les retirer du travail pour leur donner une éducation a été organisé conjointement par l'OIT-IPEC et le Bureau de l'égalité entre hommes et femmes auquel ont également participé le Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes, le professeur Yakin Erturk, et le Rapporteur spécial sur la violence contre les enfants, le professeur Paulo Sergio Pinheiro.

## 2. Conseil de sécurité des Nations Unies

29. Le Conseil de sécurité a réitéré en novembre son engagement à s'occuper des effets préjudiciables et étendus des conflits armés sur les enfants et sa détermination à continuer de mettre en œuvre sa résolution n° 1612 (2005) et toutes les résolutions antérieures sur les enfants et les conflits armés. Des rapports nationaux sur plusieurs pays ont été adoptés comme point de départ pour les activités du Groupe de travail du Conseil qui ont permis de définir un éventail d'actions que pourrait prendre le Conseil. Ce dernier a également prié le Secrétaire général de lui présenter un autre rapport sur l'évolution de la mise en œuvre de la résolution n° 1612 d'ici février 2008. L'OIT participe à l'équipe spéciale interinstitutions établie pour étudier cette question et prend part au mécanisme de suivi. En janvier 2007, le groupe de travail a constitué un groupe de personnes éminentes chargées de faire campagne contre la participation des enfants aux conflits armés et a décidé de centrer ses activités dans les domaines de la justice, de l'action communautaire pour la réintégration des combattants, de la violence fondée sur les sexes, de la traite et du VIH/SIDA.

## 3. Faits nouveaux intervenus dans d'autres domaines présentant un intérêt pour l'OIT

30. *Maintien de la paix – reconstruction économique et sociale dans les pays sortant d'un conflit*. Le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, a désigné l'OIT comme institution chef de file conjointement avec le Bureau pour la prévention des crises et le relèvement du PNUD qui forment un groupe de travail chargé de rédiger un document

<sup>34</sup> <http://www.un.org/esa/socdev/csd/> .

<sup>35</sup> <http://www.un.org/esa/socdev/csd/csocd2007.htm>. Voir aussi document E/CN.5/2007/2; [http://www.un.org/esa/socdev/csd/csocd2007/Documents/E-CN-5-2007-2\\_E.pdf](http://www.un.org/esa/socdev/csd/csocd2007/Documents/E-CN-5-2007-2_E.pdf) .

<sup>36</sup> 51<sup>e</sup> session, 26 fév. - 9 mars 2007: <http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/> .

stratégique à l'échelle du système des Nations Unies sur la création d'emplois, de revenus et la réintégration au sortir d'un conflit. Le groupe de travail est ouvert à toutes les institutions s'occupant d'activités postconflit et est composé à présent du PNUD, du DAES, du DPKO, de l'UNICEF, du HCR, du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, de la FAO, du FMI, de la Banque mondiale, du Département des affaires politiques des Nations Unies, de la CESAO et de la BAD. Le document sera terminé en avril 2007 et constituera la base d'une note d'orientation opérationnelle visant à promouvoir les activités de mise en œuvre à l'échelon national et sera publié au mois de juillet. Le PNUD et l'OIT sont tous deux priés par le Secrétaire général de mettre en place une capacité interne pour appuyer la mise en œuvre du Programme de promotion du travail décent dans les lieux sortant d'un conflit.

- 31.** Conformément au mandat qui lui a été confié, le document s'attaquera au retard de conceptualisation en matière de création d'emplois, de génération de revenus et de réintégration dans les environnements postconflit et servira d'instrument commun des Nations Unies pour partager des stratégies, des outils et des bonnes pratiques, notamment sur la manière de relier l'emploi à la réintégration. Un groupe de travail interne a été établi au sein du Bureau pour étoffer le document, ce qui constitue une excellente occasion d'explicitier le rôle du travail décent et de la création d'emplois dans le renforcement de la paix, et de promouvoir le concept du travail décent dans de nouveaux domaines à l'échelon national.
- 32.** *Conseil des droits de l'homme.* Le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, qui a remplacé la Commission des droits de l'homme, a commencé ses travaux en mai 2006. Il a tenu trois sessions ordinaires et quatre sessions extraordinaires à la fin de 2006. Le Conseil continue à examiner tous les aspects de ses travaux et a adopté un certain nombre de décisions à ce jour. Dans le cadre de ses travaux, il s'est concentré sur ses procédures, et en particulier l'examen périodique universel des droits de l'homme dans les pays, qu'il est chargé de réaliser dans le cadre de son mandat.
- 33.** *Peuples indigènes et tribaux.* L'OIT a continué à fournir des apports majeurs à l'Instance permanente sur les questions autochtones de l'ECOSOC. Le groupe d'appui interorganisations pour l'Instance permanente sur les questions autochtones, une coalition regroupant quelque 30 organisations intergouvernementales dont l'OIT, a été prié par le Groupe des Nations Unies pour le développement d'élaborer des directives pour prendre en considération les questions relatives aux peuples indigènes lors de l'élaboration de programmes nationaux dans le cadre du mécanisme du PNUAD pour une programmation coordonnée à l'échelon national. Le nouveau Conseil des droits de l'homme a adopté le projet de Déclaration universelle sur les droits des peuples autochtones à sa session de mai 2006, après douze années d'examen de la question au sein de la Commission des droits de l'homme, mais l'examen de l'adoption du projet de Déclaration par l'Assemblée générale a été différé pour permettre d'autres consultations.
- 34.** *Personnes handicapées.* Un mécanisme interinstitutionnel des Nations Unies sera créé dans les mois à venir pour coordonner la collaboration entre les institutions dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle Convention globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées, qui a été présentée au Conseil d'administration à sa session de novembre 2006<sup>37</sup>. Le nouvel instrument coordonnera également l'élaboration d'une stratégie intégrée à l'échelon du système et visant à accorder une place plus importante au handicap dans tous les volets relatifs aux droits de l'homme et au développement.

<sup>37</sup> Document GB.297/ESP/6, paragr. 8-9; <http://www.ilo.org/public/french/standards/relm/gb/docs/gb297/pdf/esp-6.pdf>.

- 35. *Microcrédit.*** L'OIT a activement participé au suivi de l'Année internationale du microcrédit tout au long de 2006 en se concentrant sur le lien entre la microfinance et le travail décent. Elle a notamment participé à une initiative conjointe visant à créer des secteurs financiers accessibles avec le DAES, le FENU, la Banque mondiale et le FMI lancée lors d'une réunion de haut niveau organisée sous les auspices de l'OIT en mai 2005. Parmi les autres activités, on peut citer un atelier à la Conférence de l'UNESCO sur le développement social (Buenos Aires, février 2006) sur la microfinance et la manière dont celle-ci a amélioré l'accès à l'éducation; une participation au Sommet sur le microcrédit (Halifax, Canada, novembre 2006), au cours duquel l'OIT a présenté un document sur la microfinance et son impact et sur l'emploi; enfin, des activités organisées par l'OCDE, l'UE et la Banque mondiale.
- 36. *Education et travail des enfants.*** Ces dernières années, l'OIT a renforcé le dialogue avec les partenaires internationaux clés sur les objectifs connexes de l'élimination du travail des enfants et de la fourniture d'une éducation à tous. Ces activités ont abouti à la réunion d'un groupe de haut niveau pour une éducation pour tous à Beijing en novembre 2005, qui a entériné la création d'un groupe de travail mondial sur le travail des enfants et l'éducation pour tous. Les membres fondateurs du groupe de travail mondial sont l'OIT, l'UNESCO, l'UNICEF, la Banque mondiale, le PNUD, l'Internationale de l'éducation et la Marche mondiale contre le travail des enfants. L'OIT assure le rôle de secrétariat du groupe de travail mondial. Deux réunions de ce dernier ont eu lieu en 2006, à Genève et au Caire. Un plan de travail a été convenu, et un certain nombre d'initiatives interinstitutions conjointes seront élaborées durant l'année 2007.

### III. Groupements régionaux et autres

#### 1. Trente-neuvième session de la Commission/ Conférence des ministres africains des Finances, de la Planification, du Développement économique (Ouagadougou, mai 2006)

- 37.** Dans leur déclaration ministérielle, les ministres assistant à cette réunion<sup>38</sup> ont réaffirmé la centralité de l'emploi pour la réduction de la pauvreté et le développement en prenant note des engagements pris lors du Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine sur l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique dans la Déclaration et le Plan d'action de Ouagadougou<sup>39</sup>.
- 38.** La réunion a examiné un rapport sur la mise en œuvre du plan d'action et adopté des recommandations fortes pour l'intégration de l'emploi dans les stratégies et politiques nationales de développement et pour la création d'emplois décents en Afrique, en appelant l'attention sur les besoins spéciaux des pays sortant d'un conflit. Elle s'est également engagée à prendre des mesures visant à améliorer le fonctionnement du secteur privé et a insisté sur la nécessité d'une plus grande intégration régionale.
- 39.** La réunion a pris note du Cadre politique de migration pour l'Afrique ainsi que de la Position africaine commune relative à la migration et au développement, et a convenu de participer activement à la formulation d'une initiative du Secrétaire général sur les

<sup>38</sup> <http://www.uneca.org/conferenceofministers/2006/index.htm> .

<sup>39</sup> <http://www.ilo.org/public/english/bureau/inf/event/ouagadougou/index.htm> .

migrations internationales appelant l'OIT, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et d'autres entités régionales à aider les Etats Membres en la matière.

40. Pour accroître les possibilités d'emploi, des femmes, des jeunes, des personnes handicapées, des personnes déplacées à l'intérieur du territoire, des réfugiés et des rapatriés, les ministres ont reconnu la nécessité d'intégrer les besoins spéciaux de ces personnes dans les politiques de création d'emplois et de développement, notamment par l'adoption de dispositions en matière de microcrédit et de microassurance, et par la promotion du développement du secteur informel et de la formation.

## 2. Organisation des Etats américains

41. La coopération avec l'OEA se poursuit dans le cadre de la Conférence interaméricaine des ministres du Travail dans le contexte du suivi de la Déclaration de Mar del Plata<sup>40</sup> et du plan d'action. Un atelier centré sur le thème des travailleurs migrants et de la protection des droits au travail et des programmes du marché du travail (Ottawa, Canada, 28-29 novembre 2006) a adopté un résumé et des directives en vue de travaux futurs dans ce domaine, qui font référence à l'OIT et aux accords internationaux conclus sur cette question et qui visent à faire face aux problèmes de la gestion des migrations du travail et à promouvoir le respect des droits au travail des travailleurs migrants<sup>41</sup>.

## 3. ANASE+3 – Réunion des ministres du Travail (mai 2006)

42. En mai 2006, la Réunion des ministres du Travail de l'ANASE (ALMM)<sup>42</sup> a adopté une déclaration conjointe donnant le coup d'envoi d'un engagement fort envers la sécurité et la santé au travail (SST) en incluant dans son programme de travail un nouveau domaine prioritaire, à savoir le renforcement des capacités et des normes en matière de SST dans les pays de l'ANASE. Pour mieux faire connaître les efforts visant à préparer la main-d'œuvre des pays de l'ANASE à une intégration économique régionale, la réunion a également constitué un groupe de travail spécial sur les pratiques de travail progressives en vue de stimuler la compétitivité de l'ANASE.
43. L'OIT travaille également en étroite collaboration avec le secrétariat de l'ANASE et a réalisé des présentations techniques lors d'une réunion de hauts fonctionnaires des pays de l'ANASE sur plusieurs questions relatives à l'emploi et à la main-d'œuvre, y compris la SST. La Réunion des ministres du Travail de l'ANASE a pris note des progrès accomplis dans le cadre de la coopération ANASE-OIT à ce jour, ainsi que du potentiel d'activités à plus long terme pour les années à venir. Les ministres ont notamment reconnu l'utilité particulière de la stratégie mondiale de l'OIT en matière de SST et de ses nouveaux instruments pour les politiques et programmes nationaux, et ont exhorté l'Organisation à fournir plus de ressources pour aider à relever les normes SST dans les pays de l'ANASE.

<sup>40</sup> Voir le document GB.295/6, paragr. 31 [<http://www.ilo.org/public/french/standards/re/m/gb/docs/gb295/pdf/gb-6.pdf>]. Pour la Déclaration, voir <http://www.summit-americas.org/NextSummiteng.htm>.

<sup>41</sup> [http://www.sedi.oas.org/ddse/english/cpo\\_trab\\_migrantes.asp](http://www.sedi.oas.org/ddse/english/cpo_trab_migrantes.asp).

<sup>42</sup> <http://www.aseansec.org/18404.pdf#ggviewer-offsite-nav-4012072>.

## 4. Union européenne

### a) **Communication du 24 mai 2006**

44. La Commission européenne <sup>43</sup> a lancé une grande initiative visant à renforcer les actions et à améliorer la cohérence des politiques menées en faveur du travail décent par l'intermédiaire de sa Communication au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions visant à promouvoir un travail décent pour tous – la contribution de l'Union à la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent dans le monde. La Communication reconnaît que le travail décent qui implique des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité, une protection sociale, l'égalité des chances et le dialogue social peut aider les pays en développement à lutter contre la pauvreté et peut aussi aider les pays développés à améliorer les conditions de vie et de travail et à appliquer des politiques appropriées à l'heure où la mondialisation, les progrès techniques et l'évolution démographique provoquent de nombreux changements. L'objectif de la Communication est de renforcer les politiques et programmes de l'UE et d'aider à promouvoir le travail décent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union européenne.
45. La Communication va au-delà des droits minimums au travail et indique diverses voies pour parvenir au travail décent. On notera notamment les domaines suivants: promotion de la création d'emplois; amélioration de la gouvernance et du dialogue social; identification et résorption des insuffisances en matière de travail décent; amélioration de la coopération entre les principaux acteurs; enfin recul de la corruption. Elle fait également de l'amélioration du travail décent un moyen pour les entreprises d'améliorer les performances économiques. Les activités concrètes comprendront l'élaboration de moyens visant à mesurer et examiner le travail décent, l'évaluation de l'effet du commerce sur le travail décent, le renforcement de la contribution du travail décent à la politique de développement et d'aide extérieure de l'Union européenne, et le renforcement de la coopération avec les organisations régionales et internationales, les partenaires sociaux et la société civile. La Commission insistera sur la nécessité d'intégrer le travail décent dans tous ses accords et activités de coopération avec des pays extérieurs à l'Union européenne, qu'il s'agisse de pays candidats, voisins, en développement ou développés. Le renforcement du travail décent dans un régime de commerce ouvert sera un élément important des politiques commerciales de l'Union, car les travailleurs de l'économie informelle des pays développés peuvent ne pas avoir les éléments nécessaires leur garantissant un travail décent. La Commission encouragera chaque pays à établir une feuille de route en vue d'assurer un travail décent à tous en tenant compte des besoins et de la situation spécifique des pays partenaires.
46. Toutes ces questions ont été approfondies lors d'une réunion annuelle de haut niveau entre l'Union européenne et le Bureau international du Travail (Genève, 13 octobre 2006), au cours de laquelle les deux parties ont pris note de la convergence croissante des objectifs stratégiques et des principaux objectifs politiques de l'OIT et de l'Union européenne, notamment en ce qui concerne la promotion du travail décent et les mesures visant à faire face à l'évolution du monde du travail, y compris le débat sur la flexisécurité.

---

<sup>43</sup> Document de l'UE SEC(2006) 643, [http://ec.europa.eu/employment\\_social/news/2006/may/com\\_2006\\_249\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/employment_social/news/2006/may/com_2006_249_fr.pdf); et annexes, [http://ec.europa.eu/employment\\_social/news/2006/may/sec\\_2006\\_643\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/employment_social/news/2006/may/sec_2006_643_fr.pdf).

47. Le 1<sup>er</sup> décembre, le Conseil des ministres de l'Union européenne (emploi et affaires sociales) a incorporé dans ses conclusions<sup>44</sup> une déclaration détaillée sur l'importance de promouvoir le travail décent. La Commission publiera un résumé des progrès accomplis en la matière d'ici l'été 2008.
48. Les 4 et 5 décembre, la Commission européenne a organisé, sur proposition de l'OIT, une conférence multipartite de haut niveau à Bruxelles pour discuter de la mise en œuvre pratique de la communication, à laquelle ont participé les commissaires Spidla et Mandelson, de nombreux directeurs de la CE, la présidence de la Finlande, d'autres ministres, représentants du Parlement européen et du Conseil économique et social européen (CESC), la CSI et l'OIE. L'OIT a été représentée par une délégation de haut niveau.
49. Du 6 au 8 décembre, la Commission européenne et l'OIT ont coorganisé un atelier avec des délégations nationales de la CE dans les pays d'Asie sur le thème de l'incorporation pratique des programmes de promotion du travail décent dans les stratégies et plans d'action nationaux de la CE dans les pays concernés. Tant le Parlement européen que le Conseil économique et social européen sont en train de rédiger leurs propres rapports et de formuler leurs propositions au sujet de la mise en œuvre de la communication qui devrait être adoptée au début de 2007.

**b) Journées européennes du développement:  
coup de projecteur sur l'Afrique en mouvement  
(Bruxelles, 13-17 novembre 2006)**

50. L'Afrique a été le thème principal des premières journées européennes du développement<sup>45</sup> jamais organisées au cours desquelles des débats ont eu lieu sur les principaux défis pour les Africains et les Européens au travers d'une série de manifestations organisées par la Direction générale du développement de la Commission européenne, sous la responsabilité du commissaire Louis Michel. Les questions de gouvernance ont notamment été au centre des débats. Les journées européennes du développement ont également accueilli un Forum des affaires Union européenne-Afrique. Parmi les participants figuraient 16 chefs d'Etat et de gouvernement; le Président de la Banque mondiale, Paul Wolfowitz; le Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies, Mark Malloch Brown; plusieurs chefs de fonds et d'institutions des Nations Unies; de hauts responsables de l'Union africaine, de la Banque africaine de développement, de l'OCDE, et le directeur régional de l'OIT pour l'Afrique. Les journées européennes du développement cherchent à devenir une manifestation annuelle visant à sensibiliser le public sur les questions de coopération pour le développement et à renforcer l'efficacité de l'aide au développement de l'Union européenne, compte tenu de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement.

**5. Réunion des ministres du Travail et de l'Emploi du G8  
(Moscou, 9-10 octobre 2006)**

51. Cette réunion, centrée sur le thème de l'amélioration des synergies entre le marché du travail et la politique sociale: croissance et travail décent, a été le cadre d'une discussion sur l'emploi productif en tant que facteur de croissance économique et de cohésion sociale. Au programme, des consultations ministérielles avec les partenaires sociaux. Des

<sup>44</sup> <http://register.consilium.europa.eu/pdf/en/06/st15/st15496.en06.pdf> .

<sup>45</sup> <http://www.eudevdays.eu/>.

présentations ont été faites par des organisations d'employeurs et de travailleurs, russes et internationales, des chefs de délégation du G8, de la Commission européenne et de l'OCDE de même qu'une délégation de l'OIT conduite par le Directeur général <sup>46</sup>. Dans les conclusions du président <sup>47</sup>, les ministres ont insisté sur la nécessité de parvenir à une prospérité élargie et de promouvoir l'équité sociale, l'équité et la justice dans l'établissement de marchés du travail combinant flexibilité et sécurité, pour répondre aux défis de la mondialisation et de l'évolution démographique, en reconnaissant que les mesures nécessitent une coordination active de politiques macroéconomiques saines avec une protection sociale adéquate et efficace. Les ministres ont également reconnu que la mondialisation, une concurrence économique intensifiée, l'évolution démographique et le rapide progrès technique, l'innovation des institutions et des gestionnaires ont conduit à des changements significatifs dans les marchés du travail du monde entier. Les ministres ont convenu de la nécessité d'élaborer une approche stratégique pour faire face à ces défis, car ils constituent également l'occasion de créer des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité, de promouvoir l'inclusion et une croissance économique durable. Ils ont également convenu de la nécessité de partager de bonnes pratiques dans le développement des relations industrielles et du travail et des politiques sociales, ainsi que de promouvoir un échange continu de connaissances et de données d'expériences dans ce domaine.

Genève, le 8 février 2007.

*Document soumis pour information.*

<sup>46</sup> Pour sa déclaration, consulter <http://www.ilo.org/public/english/bureau/dgo/speeches/somavia/2006/moscowg8.pdf>.

<sup>47</sup> <http://en.g8russia.ru/docs/27.html>.